

***COMPTE-RENDU***  
***de la réunion du***  
***Conseil Municipal***  
  
***du 28 novembre 2011***

L'an deux mille onze, le vingt huit novembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, OHEIX Marie-Ange, ORAIN Catherine, Messieurs BUGEL Gervais, LOYER Pascal, ORAIN Ludovic, ORAIN Yves, PLAISANCE Yann, SYLVESTRE Jean-Michel, PLISSONNEAU Jean-Marc.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour. Seront rajoutés les points suivants- Décision modificative n°2 de budget locatif, Avis sur la modification des limites territoriales des communes de Bouée et de Cordemais.

### 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Mr Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

### 2 - Approbation du compte-rendu du 17/10/2011

Aucune remarque sur le compte-rendu présenté

### 3 - Tarifification 2011 : Locations des salles municipales .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location des salles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la manière suivante :

En euros

<u>Salle polyvalente :</u>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
<b><u>1) Associations loi 1901</u></b>		
Bal-Loto-Belote-Spectacle	70	512
Repas	70	293
Réunion, Vin d'honneur	Gratuit	160
Repas adhérents	Gratuit	160
Option Sono	Gratuit	100
Option office-cuisine	Gratuit	100
<b><u>2) Autres associations et particuliers</u></b>		
Activités scolaires	Gratuit	Gratuit
Réunion, Vin d'honneur	100	160
Repas-Retour mariage,	165	293
Bal-Lunch-journée mariage,	265	512
Congrès	315	620
Option Sono	45	100
Option office-cuisine	45	100
Repas traiteurs Saint-Sylvestre	764	785
Réveillon (toutes option incluses)	348	692

<u>Salle Roger Plissonneau</u>	Commune	Hors Commune
<b><u>1) Associations loi 1901</u></b>		
Réunion	Gratuit	100
Repas des adhérents	Gratuit	140
<b><u>2) Autres associations et particuliers</u></b>		
Réunion, Vin d'honneur	60	100
Buffet-Bal-Lunch	90	180
Repas réveillon	110	200
Activités scolaires	Gratuit	140

<u>Salle annexe :</u>	Commune	
Réunions de famille suite à une cérémonie d'inhumation.	32	
Vin d'honneur.	61	

### **3.1 -Tarification 2011 : Fournitures de buses à particulier .**

Mr le Maire rappelle les tarifs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la fourniture de buses à particuliers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de ne pas modifier le tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le tarif est :

20.00 euros le ml pour la fourniture de buses Type CR8, soit en 6 mètres la somme de 120.00€.

### **3.2-Tarification 2011: Columbarium et concession cimetière.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2012 les tarifs suivants

- CONCESSION,

La parcelle de terrain de deux mètres carrés sera vendue :

*(La concession pour une durée de 50 ans n'existe plus).*

130.00€ pour 15 ans

260.00€ pour 30 ans

- COLUMBARIUM,

Chaque case avec la plaque sera vendue : *(le tarif 2011 reste appliqué.)*

1 030.00€ pour 15 ans

1 545.00€ pour 30 ans

#### **4 - Désignation de commissaires pour la commission intercommunale des Impôts Directs de Loire et Sillon.**

La Communauté de Communes de Loire et Sillon informe que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est désormais obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Cette Commission intervient en matière de fiscalité directe locale et son rôle est consultatif.

Pour permettre la constitution de cette commission, la commune de Quilly est invitée à désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne:

-TITULAIRES : -Jean-Michel SYLVESTRE

-Ludovic ORAIN

-SUPPLEANTS : -Yann PLAISANCE

-Michel TILLARD

#### **5 - Institution de la Taxe d'aménagement.**

La réforme de la fiscalité de l'aménagement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 et crée la taxe d'aménagement qui se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à toutes les participations d'urbanismes que perçoivent les communes.

Le Conseil Municipal, décide de créer cette taxe d'aménagement pour une durée de trois ans

De fixer son taux unique à 2% pour l'ensemble du territoire de la commune de Quilly et de fixer une exonération totale pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Le taux et l'exonération sont fixés pour une durée d'un an et pourront être modifiés tous les ans.

#### **6 - Projet de vente de l'ancienne mairie**

Vu la délibération en date du 23 mai 2011 par laquelle le conseil a décidé de procéder à l'aliénation de l'immeuble de l'ancienne Mairie située 30 grande rue.

Après avoir consulté les services des domaines et le notaire de Campbon sur l'évaluation de l'immeuble,

Le Conseil Municipal décide le prix souhaité de la vente sur une valeur approchant soixante dix mille euros (70 000.00€). Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

#### **7- Zone de développement de l'Eolien sur la commune de Quilly**

A la demande de la Communautés de Communes Loire et Sillon (CCLS), le Conseil Général de Loire Atlantique a engagé, sur l'ensemble du territoire intercommunal, une étude de définition de Zones de Développement Eolien (ZDE), instituées par la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).

Pour rappel, les ZDE sont définies par le Préfet de Département, sur proposition des collectivités compétentes (dans notre cas. La CCLS n'a pas pris la compétence qui reste donc aux communes). Elles permettent aux installations éoliennes implantées en leur sein de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité, à un tarif garanti en montant et en durée.

L'étude de définition des ZDE a été menée sur un territoire comprenant la CCLS, mais également la CC de Pontchâteau-St Gildas, la CARENE, et CAP Atlantique, plus un rayon de 10 km. Elle s'est basée sur l'analyse des critères demandés par la loi (potentiel éolien, possibilités de raccordement, préservation des sites et

paysages ; biodiversité, sécurité publique et patrimoine archéologique), mais également d'autres contraintes techniques et de l'éloignement aux habitations.

Cette étude a abouti, suite à une vision d'aménagement à l'échelle du grand territoire, et à une concertation locale, à la proposition de plusieurs périmètres de ZDE sur le territoire d'étude, dont un couvre une partie du territoire la commune de Quilly, mais se trouve également à cheval sur la commune de Guenrouet.

Pour compléter le dossier de demande concernant cette ZDE, il est nécessaire que chaque collectivité concernée approuve les caractéristiques précises de cette zone : périmètre géographique et puissance installée.

Par ailleurs, le périmètre de la ZDE concernant également la commune de Guenrouet, cette dernière sera également amenée à délibérer pour approuver les caractéristiques de la ZDE. La CC de PontChâteau-St Gildas ; qui a pris la compétence ZDE, sera également amenée à délibérer sur les ZDE de son territoire, dont celle de Quilly-Guenrouet.

Le Conseil Municipal. DECIDE d'approuver la création d'une ZDE définie par le périmètre et la fourchette de puissance tels que ces éléments figurent en annexe.

### **8- Contrat de maintenance informatique**

Le Conseil municipal approuve le renouvellement du contrat SOMAINTEL pour la maintenance du matériel informatique. Les tarifs sont sensiblement identiques à 2010, il faudra compter une journée préventive supplémentaire compte tenu de l'augmentation du par cet du réseau. Soit un coût total de 2 469<sup>e</sup> HT.

### **9 - Tarif de location de l'appartement n°5 Bois joli**

Considérant que la commune n'a pas loué cet appartement depuis avril 2010, faute de candidat à la location, le Conseil Municipal souhaite diminuer le tarif de location de cet appartement situé au troisième niveau-dernier étage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision à la baisse du loyer de l'appartement n°5, résidence du Bois joli, Le Conseil municipal, 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, fixe le loyer à 6.60€ le m<sup>2</sup>, soit 442.07€ / mois et maintient le tarif du loyer garage à 53.31€.

### **10 - Achat de mobilier pour l'école publique.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de l'acquisition d'un tableau neuf pour l'école publique primaire.

Considérant qu'à compter de janvier, les effectifs augmentent de cinq nouveaux élèves, décide de l'achat de trois chaises de taille n°6 et trois chaises de taille n°4. Le coût s'élève à environ 650€ TTC.

Le Conseil municipal dit que les crédits sont prévus sur le budget 2011, article 2184 opération 36.

### **11 - Décision modificative n°2 budget locatif.**

Le conseil décide la décision modificative n°2 aux points suivants :

#### Section de fonctionnement :

Article 66111 - Intérêt d'emprunt .....	+ 147.64€
Article 61522- Entretien des batiments.....	+ 53.92€
Article 023-Virement de fonctionnement.....	- 201.56

Article 021-Virement d'investissement.....- 201.56€  
Article 1641-Emprunts .....- 201.56

## **12- Avis sur la modification des limites territoriales des communes de Bouée et de Cordemais.**

Dossier déposé par la préfecture :

Il s'agit de rattacher la parcelle ZN 3 appartenant au territoire de la commune de Bouée et située à l'extrémité de l'Ile de la Calotte sur la Loire, à la Commune de Cordemais, en proximité immédiate du site de la centrale électrique.

La Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
-émet un avis favorable à cette modification des limites territoriales des communes de Bouée et de Cordemais.

## **- 13 -Questions diverses :**

\* Courrier reçu du Comité de défense de la poste-Malville-  
Par solidarité avec les habitants de Malville et le souhait de préserver le service à la population,  
Le Conseil municipal approuve cette motion - 4 abstentions-

\* L'épicerie : Demande d'un pizzaiolo qui recherche un emplacement.  
Réponse négative du Conseil municipal puisqu'il a déjà un pizzaiolo sur quilly.

\* Rappel de la Ste Barbe des Pompiers de Campbon à Quilly salle restaurant scolaire.

\* Commission voirie travaille sur un projet 2012 de mise en place de panneaux pour limitation de vitesse.

\* Dimanche 11 décembre : animation de Noël spectacle à 10H.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 12 décembre 2011, à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.